

À une rencontre extraordinaire du COMITÉ TRANSITOIRE du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce vingt-neuvième jour du mois de juin deux mille vingt, formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Galvani, à 15 h 19, à laquelle sont présents :

LES DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES ET DIRECTIONS DE SERVICE

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Patricia Hinse	Directrice par intérim du Service des ressources financières
Martin Samson	Directeur du Service des ressources humaines
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs
Christine Linteau	Directrice des Services éducatifs – Formation professionnelle, adultes et Service aux entreprises

ABSENCE MOTIVÉE

Élyse Giacomo	Secrétaire générale
---------------	---------------------

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Ginette Masse, directrice générale adjointe, constate le quorum en l'absence de madame Élyse Giacomo, secrétaire générale.

Monsieur Luc Galvani, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité.

152-CT/20-06-29

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,

d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 2.1. « Entente personnel cadre ».

153-CT/20-06-29

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE DU 27 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,

d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

154-CT/20-06-29

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU
2 JUIN 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,
d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

155-CT/20-06-29

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE DU
17 JUIN 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,
d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

156-CT/20-06-29

**PLAN D'EFFECTIFS – SOUTIEN ADAPTATION SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE
2020-2021**

- Au plus tard le 20 août de chaque année financière, le Centre de services scolaire doit procéder à l'adoption du plan d'effectif du personnel de soutien dans le secteur de l'adaptation scolaire.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Martin Samson et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la consultation du Comité des relations de travail du personnel professionnel et les clauses 5-6.03 et suivantes de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'adopte la planification des effectifs 2020-2021 du personnel de soutien en adaptation scolaire telle qu'elle a été présentée.

157-CT/20-06-29

ENGAGEMENT - PERSONNEL PROFESSIONNEL

- À la suite de la formation d'une équipe multidisciplinaire en soutien au préscolaire 4 ans, un nouveau poste d'ergothérapeute a été créé;
- Nous avons procédé à l'affichage d'un poste d'ergothérapeute à temps complet de 35 heures par semaine relevant des Services éducatifs;
- En considération de l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel, des processus de sélection, lesquels sont conformes à la Politique de dotation des ressources humaines et à la suite des Comités de sélection, l'engagement de personnes dont le poste mène à la permanence doit être confirmé par résolution.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Martin Samson et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel professionnel;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT les processus de sélection conformément à la Politique de dotation des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les rencontres des comités de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités de sélection;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'engage le personnel professionnel mentionné dans le tableau ci-dessous selon les modalités décrites.

Nom	Classe d'emplois	Lieu de travail	Nb d'heures du poste	À compter du
Kathleen C. Durand	Ergothérapeute	Centre administratif	35	1 ^{er} juillet 2020

158-CT/20-06-29

AMÉNAGEMENT D'UN PARC-ÉCOLE À L'ÉCOLE DOLLARD – OCTROI D'UN CONTRAT

Suite à la confirmation d'une aide financière de 25 016 \$ découlant d'un parrainage dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie (GDPL), la direction de l'école Dollard a demandé le support du Service des ressources matérielles pour la réalisation d'un projet de parc-école;

Comme ce projet a été élaboré après la date d'échéance des présentations de projets au ministère de l'Éducation et l'Enseignement supérieur, aucune autre contribution n'est attendue de ce côté;

La Ville de Trois-Rivières sera toutefois sollicitée dans le cadre de la planification de leur prochaine année financière;

Pour l'instant, le projet sera financé avec l'aide financière du GDPL, l'enveloppe de réfection de transformation des bâtiments et une contribution de l'école;

En respect avec les règles d'octroi de contrats, un appel d'offres sur invitation a été transmis à sept entreprises.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Stéphane Ayotte et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la

Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT le projet de parc-école mis de l'avant par la direction de l'école Dollard;

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière de 25 016 \$ dans le cadre du programme de parrainage du Grand Défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitations réalisé par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Paysagiste Plus au montant de 72 284,85 \$ excluant les taxes;

je signerai, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente décision.

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La dernière journée d'école de cette année historique s'est tenue le mardi 23 juin.

L'équipe des directions de services s'affaire présentement à préparer la rentrée scolaire 2020, en collaboration avec leurs équipes ainsi que les équipes-écoles.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 15 h 26, LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL, propose de terminer la rencontre.



LUC GALVANI
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



GINETTE MASSE
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE